

---

**VOIRIE COMMUNALE**

---

**ENQUETE PUBLIQUE**

Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie - article 129 quater  
Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie - article 12

---

Le COLLEGE COMMUNAL de la commune de BRAINE-LE-CHATEAU a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'un **PROJET D'OUVERTURE DE VOIRIE (prolongation de la rue des Etangs du Curé** devant la parcelle cadastrée 2<sup>ème</sup> division, section A, sous le numéro 384/c/2), est déposé à la maison communale où les intéressés pourront en prendre connaissance **du lundi 12 octobre 2015 au jeudi 12 novembre 2015.**

Le dossier peut être consulté à la maison communale de Braine-le-Château (service urbanisme), rue de la Libération 9, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h00 à 16h00.

Tout tiers intéressé :

- peut obtenir des explications techniques sur rendez-vous avec le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (M. Pierre MILLECAMPS - 02/366.29.24) ;
- peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie (02/366.33.33) ou par courrier ordinaire ou les formuler au conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal délégué à cet effet AVANT la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête qui aura lieu à la maison communale, le **jeudi 12 novembre 2015 à 11h00**. A peine de nullité, les envois par télécopie et courrier sont datés et signés.

Braine-le-Château, le 9 octobre 2015

Par ordonnance,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. LENNARTS

A. FAUCONNIER